

Décision 10-D-11 du 24 mars 2010

relative à des pratiques mises en oeuvre par
le Syndicat national des ophtalmologistes de
France (SNOF) concernant le renouvellement
des lunettes de vue

Posted on: 24 mars 2010 | Secteur(s) :

GRANDE CONSOMMATION

SANTÉ

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre de l'Economie, des Finances et
de l'Industrie

Dispositif(s)

Injonction de publication
Pratique établie
Sanction pécuniaire

Entreprise(s) concernée(s)

Syndicat national des ophtalmologistes
de France (SNOF)

Lire

le texte intégral de la décision

347.26 Ko

le communiqué de presse